



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 22.116**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances et contrôle de gestion

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL**

**RAPPORT N° 22.116**

Mes chers Collègues,

Dans la continuité de l'adoption, le 8 avril dernier, du budget primitif (BP) 2022, je soumetts aujourd'hui à votre approbation la première décision modificative (DM1) du présent exercice.

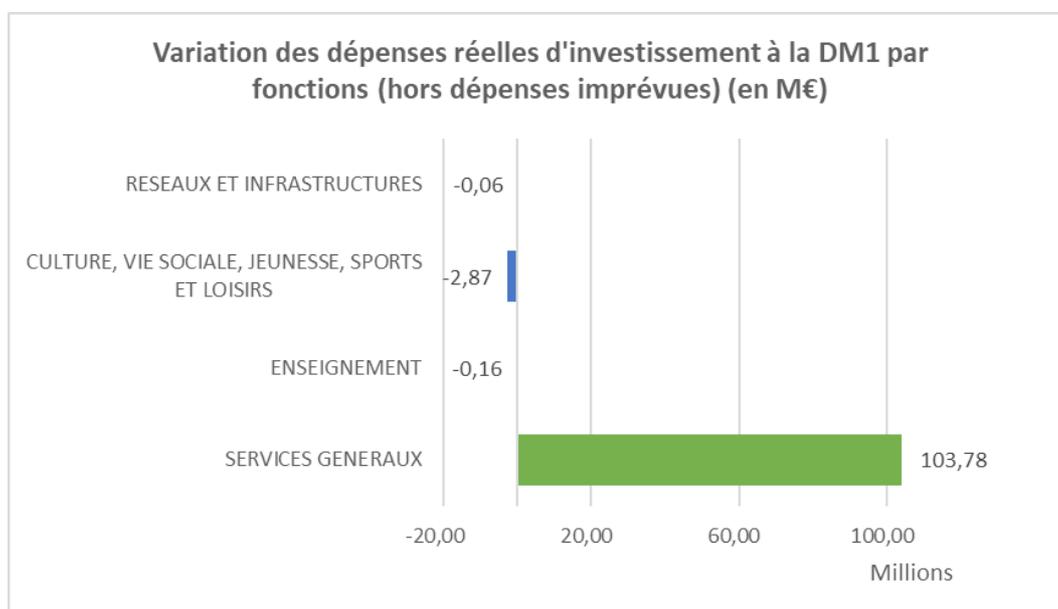
Le recours à une décision modificative vous est proposé, en premier lieu, afin de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'un immeuble de bureau pour les services départementaux, qui devrait intervenir au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de cette année. En outre, cette DM vise à faire face aux besoins de crédits supplémentaires et d'autorisations pluriannuelles qui ne peuvent attendre une décision modificative à l'automne prochain.

Cette proposition de décision modificative acte des ajustements importants, notamment en dépenses d'investissement, et permet d'affiner le montant des recettes du Département, sans modifier en profondeur les grands équilibres définis dans le BP 2022.

Ce rapport soumet donc à votre approbation les ajustements opérés en section d'investissement (I) et en section de fonctionnement (II), ainsi que la proposition d'équilibre qui en découle (III).

## I. Une section d'investissement marquée par l'acquisition d'un bâtiment administratif

### A. Ajustement des crédits en dépenses



Il est proposé de voter **100,7 M€** de dépenses d'investissement supplémentaires, portant le montant des crédits de dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2022 à 872,6 M€ (hors dépenses imprévues).

Le principal ajustement concerne **l'acquisition d'un bâtiment administratif situé à Puteaux, dans le quartier de La Défense.**

Le coût de cette opération, qui a pour objet de regrouper dans un premier temps tous les services centraux du Département sur deux sites, s'élève à **103,8 M€**, dont 102 M€ au titre de l'acquisition de l'immeuble, et 1,8 M€ au titre des émoluments du notaire et des honoraires de commercialisation. Il convient de noter qu'une recette d'investissement de 16,9 M€ sera perçue par le Département en 2023, dans le cadre du Fonds de compensation de la TVA.

Des crédits supplémentaires sont également inscrits afin de financer :

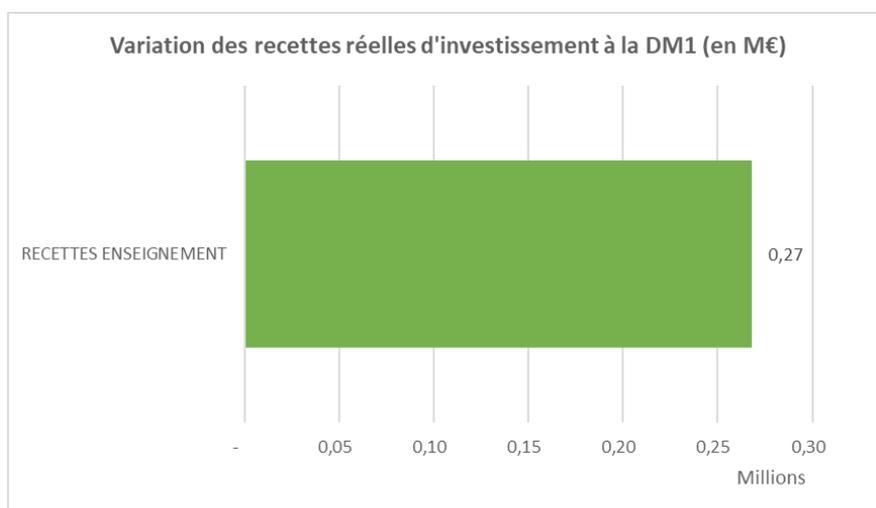
- des travaux sur les **ouvrages de gestion des eaux pluviales à Sceaux (+ 0,32 M€)**,
- l'acquisition de matériel informatique, dans le cadre de la mise en œuvre d'un **système d'archivage électronique (+ 0,26 M€)**.

En parallèle, des réductions des crédits sont proposées pour un montant total de 3,67 M€, afin de tenir compte des changements calendaires des opérations d'investissement suivantes :

- - 3,13 M€ sur les investissements réalisés dans des infrastructures sportives (haras de Jardy, stade du Pré Saint-Jean, parc nautique de l'Île de Monsieur) ;
- - 0,38 M€ pour l'aménagement du Port Legrand à Boulogne-Billancourt ;
- - 0,16 M€ sur le matériel informatique lié à l'enseignement.

Enfin, il est proposé de **réduire de 24,6 M€ les crédits de dépenses imprévues** de la section d'investissement, qui s'élèveront à 10,4 M€ après la DM1, et permettront de répondre à d'éventuels besoins non anticipés par le Département en dehors d'une étape budgétaire.

#### B. Ajustement des crédits en recettes



Il est proposé d'augmenter de **0,27 M€** les recettes réelles d'investissement, portant leur montant à 125,6 M€ pour l'exercice 2022. Cette augmentation correspond à la prise en compte de la participation financière de la commune d'Asnières-sur-Seine dans le cadre de l'opération de construction du dojo au sein du futur collège « Sorbonne Nouvelle ».

### C. Ajustement des autorisations de programme

En matière d'autorisations de programme (AP), des ajustements sont proposés pour garantir le lancement et la continuité des projets d'investissement du Département. Ils conduisent à abonder les AP à hauteur de **100,1 M€**.

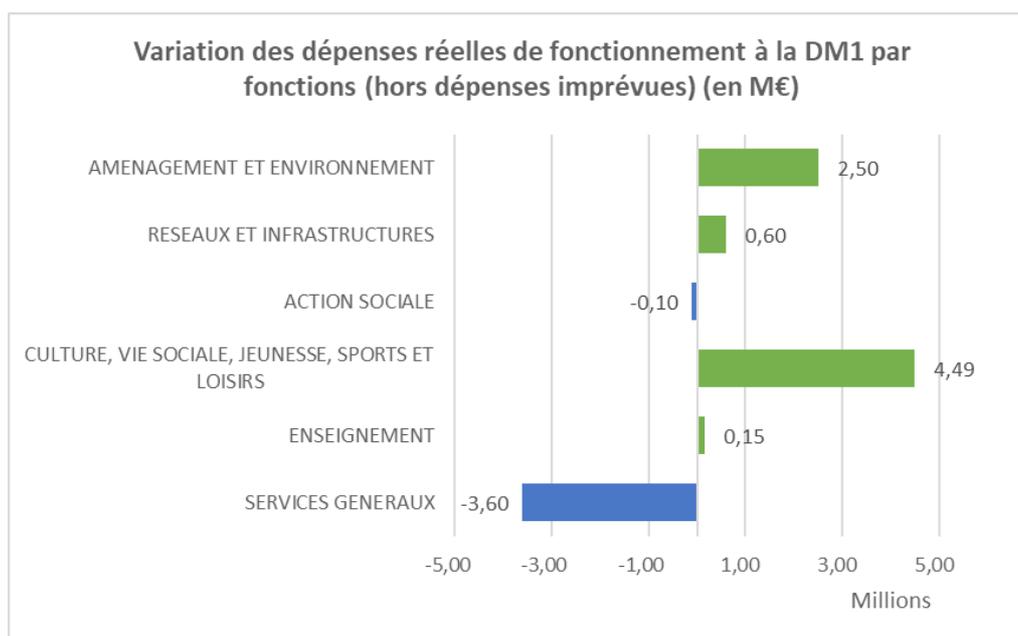
Trois AP sont ainsi créées ou abondées :

- + 99,50 M€ pour l'acquisition de bâtiments accueillant les services départementaux, accompagnant l'inscription réalisée en crédits de paiement au titre de l'acquisition d'un immeuble à Puteaux ;
- création d'une AP, pour 1,27 M€, au titre du système d'archivage électronique ;
- + 0,31 M€ pour les investissements à réaliser sur les bassins de rétention des eaux pluviales.

En outre, il est proposé de réduire plusieurs enveloppes, pour un total de 0,94 M€, afin d'ajuster leur montant au besoin actualisé, ou de procéder à leur clôture après l'achèvement de l'opération correspondante.

## II. L'ajustement à la marge de la section de fonctionnement

### A. Ajustement des crédits en dépenses



Il vous est proposé une hausse des crédits de **4,05 M€**, portant le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 à 1 981 M€ (hors dépenses imprévues).

Cette hausse est composée des ajustements suivants :

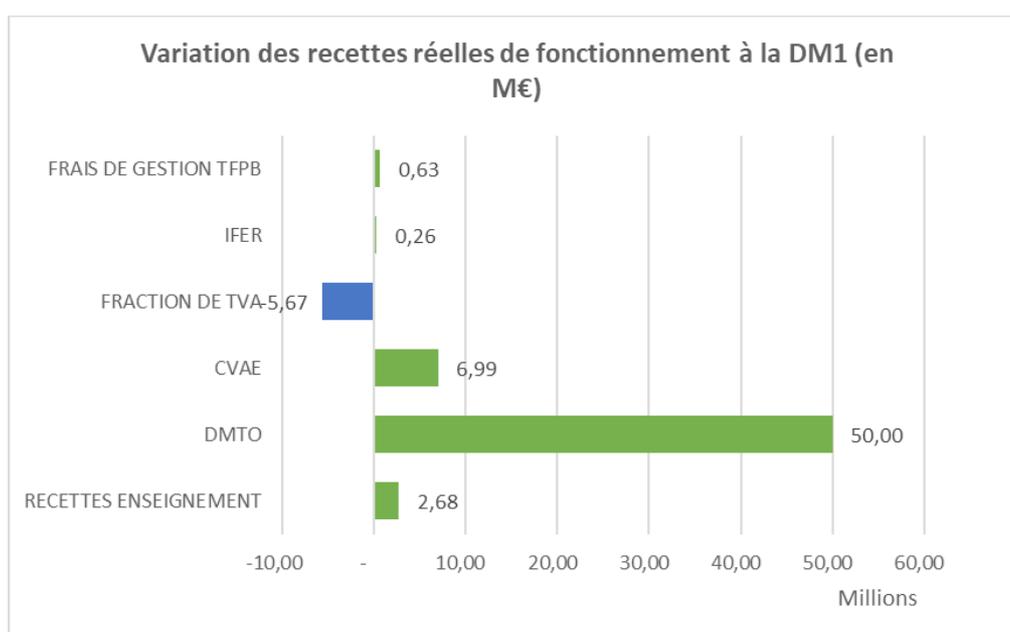
- + **2,50 M€** pour la politique départementale du **logement** ;
- + **0,74 M€** de **dépenses de personnel**, comprenant :

- une augmentation de 3,6 M€ sur le chapitre 933<sup>1</sup> compensée par une diminution du même montant sur le chapitre 930<sup>2</sup>, afin d'accompagner une mesure corrective d'imputation d'une soixantaine d'agents affectés sur des missions culturelles, et dont la rémunération était auparavant imputée sur le chapitre 930 ;
  - + 0,43 M€ au titre des postes dont la création est soumise à l'approbation de l'Assemblée lors de la présente séance pour le Pôle Jeunesse et sports, en complément de l'inscription prévue au budget primitif ;
  - + 0,31 M€ afin d'ajuster les crédits à la réalisation attendue pour les personnels affectés aux politiques sportives et culturelles.
- **+ 0,6 M€** pour financer un **protocole transactionnel** à conclure dans le cadre des travaux réalisés sur la RD 914 ;
  - **+ 0,53 M€** visant à couvrir le paiement d'**indemnités de compensation à verser aux collégiens au titre des repas**, dans le cadre de la délégation de service public (DSP) de la restauration scolaire.

En parallèle, des réductions de dépenses de fonctionnement sont proposées pour aligner les crédits au niveau de la réalisation prévisionnelle, principalement sur le dispositif Pass+ pour - 0,40 M€, dont - 0,30 M€ sur la gestion du Pass et - 0,10 M€ sur les forfaits de transport des collégiens.

Enfin, il est proposé de **réduire de 25 M€ les crédits de dépenses imprévues** de la section de fonctionnement, qui s'élèveront à 15 M€ après la DM1, et permettront de répondre à d'éventuels besoins non anticipés par le Département en dehors d'une étape budgétaire, notamment dans l'éventualité d'un rebond de la crise sanitaire.

## B. Ajustement des crédits en recettes



1 Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

2 Chapitre 930 : Services généraux.

Une augmentation des recettes de fonctionnement de **54,88 M€** est proposée, portant leur montant à 2 211 M€ pour 2022.

Elle comprend :

- une augmentation de **50 M€** de la prévision du produit des **droits de mutation à titre onéreux** (DMTO), la portant à 650 M€. En effet, au cours des cinq premiers mois de l'année 2022, le montant des DMTO se situe au même niveau que celui constaté à fin mai 2021, autorisant ainsi une révision à la hausse de la prévision arrêtée lors du budget primitif. Une forme de prudence doit néanmoins être conservée, dans la mesure où l'évolution des taux d'intérêt pourrait avoir un impact sur le marché immobilier et le produit du Département au second semestre 2022 ;
- un ajustement des inscriptions budgétaires au niveau des montants effectivement notifiés par l'État pour :
  - la fraction du produit national de TVA : - 5,67 M€ ;
  - la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : + 6,99 M€ ;
  - les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (dispositif de compensation péréquée) : + 0,63 M€ ;
  - l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : + 0,26 M€ ;
- la régularisation d'une recette de compensation sur la délégation de service public de la restauration scolaire au titre de 2020-2021, pour 2,70 M€.

### C. Ajustement des autorisations d'engagement

Une hausse globale de **5,16 M€** des autorisations d'engagement (AE) est également proposée, portant principalement sur les enveloppes suivantes :

- + 2,63 M€ sur la DSP restauration scolaire 2022-2026 ;
- + 1,63 M€ au titre des marchés de convoyage, pour la période 2020-2023, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;
- + 1,21 M€ au titre de la création d'une enveloppe dédiée à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique.

Des réductions d'enveloppes sont également proposées, pour un total de 0,35 M€, afin d'ajuster leur montant au besoin actualisé ou de procéder à leur clôture après l'achèvement de l'opération correspondante.

### **III. L'équilibre de la décision modificative**

Afin d'équilibrer ce projet de décision modificative, une augmentation de 75,84 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est proposée. Elle se traduit à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Ainsi, après prise en compte des mouvements réels et des opérations d'ordre, je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2022 arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

En €	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (hors dépenses imprévues)	4 045 092,26	54 883 209,19	100 681 885,52	268 205,25
Dépenses imprévues	- 25 000 000,00		- 24 575 563,34	
Virement à la section d'investissement	75 838 116,93			75 838 116,93
<b>Total</b>	<b>54 883 209,19</b>	<b>54 883 209,19</b>	<b>76 106 322,18</b>	<b>76 106 322,18</b>

Le projet de décision modificative n° 1 pour 2022 contient donc des ajustements importants en investissement, afin notamment d'engager la première étape de rationalisation de l'implantation des services centraux du Département.

Elle constitue également l'opportunité d'apporter des ajustements marginaux, en dépenses comme en recettes, sur les crédits adoptés au printemps dernier lors du vote du budget primitif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**